

CONVENTION CADRE DE PARTENARIAT

UNIVERSITE LILLE 1 – CCI GRAND LILLE

ENTRE :

Université Lille 1, établissement public à caractère scientifique culturel et professionnel,
domicilié Cité scientifique - 59655 Villeneuve d'Ascq Cedex
représentée par M. Philippe ROLLET, Président de l'Université Lille 1.

ET :

CCI Grand Lille, établissement public à caractère administratif,
sise Place de Théâtre, BP 359 59020 Lille Cedex
représentée par Philippe HOURDAIN, Président

PREAMBULE

L'Université Lille 1, université pluridisciplinaire, souhaite renforcer sa coopération avec le monde professionnel dans le cadre de ses missions de service public de formation, de recherche, d'aide à l'insertion (de ses étudiants, stagiaires et diplômés) et de transfert technologique.

La CCI Grand Lille s'est donnée quant à elle comme objectifs dans le cadre de son projet stratégique Grand Lille Métropole Marchande, de contribuer à l'émergence d'un pôle d'enseignement supérieur d'envergure européenne, de favoriser le rapprochement des formations et structures de recherche avec les entreprises, de développer l'alternance et de mobiliser les milieux économiques pour participer aux instances et actions de l'Université.

Les deux établissements se fixent comme objectif commun de renforcer les relations université-entreprises pour contribuer au développement économique et social du territoire.

Article 1 - Objet de la convention

La présente convention a pour objet :

- de formaliser la volonté des parties d'instaurer un partenariat dans une perspective de relation à long terme, permettant de développer des avantages réciproques en collaborant pour des activités pédagogiques et de formation, d'insertion, de recherche, de transfert de technologie, de développement du territoire et/ ou l'organisation de toute action ou événement permettant de valoriser ces domaines ou de rapprocher le monde académique du monde économique conformément à leurs missions respectives
- de définir le cadre général de la collaboration, des modalités plus précises de mise en œuvre pouvant figurer dans les conventions spécifiques découlant de la présente convention cadre

Article 2 – champs d'application

Acculturation, par exemple :

Organisation de temps de rencontre entre les acteurs, favorisant la découverte réciproque des environnements, missions, métiers et méthodes.

Coopération institutionnelle, par exemple

Affichage du partenariat sur leurs sites respectifs.

Participations croisées dans leurs instances respectives en veillant de part et d'autre à mandater des représentants motivés et à rechercher des synergies.

Mise à disposition, partage ou co-construction d'informations et d'outils.

Organisation conjointe d'événements.

Coopération dans le domaine de la formation et l'insertion, par exemple :

Développement de formations en réponse à des besoins identifiés d'entreprises régionales dans des secteurs clés en particulier dans le cadre de l'alternance.

Collaboration entre les structures de formation des deux établissements, notamment pour la formation des managers et dirigeants.

Organisation de conférences, et interventions croisées des collaborateurs des deux établissements.

Structuration des relations entre les composantes de Lille 1 et les entreprises, notamment pour les stages et emplois.

Coopération dans le domaine de la recherche et du transfert de technologie, par exemple :

Organisation conjointe de visites de laboratoires et composantes par des entreprises sélectionnées en fonction de leurs centres d'intérêt.

Mise en relation des entreprises et de doctorants au travers de leurs laboratoires.

Coopération dans le domaine du développement et de la promotion de l'entrepreneuriat, par exemple : actions concertées dans le cadre des hubhouse, organisation de soirées de l'étudiant créateur, de manifestations telles que terres d'entrepreneurs.....

Article 3- Interlocuteurs privilégiés

Au titre de cette convention, pour la gestion du partenariat et sa bonne mise en œuvre et pour la durée fixée à l'article 6, les établissements désignent comme interlocuteurs privilégiés :

- le service relations entreprise et ses personnels pour l'Université Lille 1
- le pôle Formation pour la CCI Grand Lille

avec pour mission de coordonner les différentes actions partenariales objet de la présente convention et assurer la pré-validation des conventions ou actions spécifiques mises en œuvre en déclinaison de la présente convention cadre.

Article 4 – Evaluation du partenariat

Un comité de suivi composé de cinq représentants maximum (élus et collaborateurs) pour chaque établissement, nommés par leurs instances respectives, se réunira au moins annuellement pour établir le diagnostic de l'année écoulée et définir les objectifs prioritaires de l'année suivante ainsi que les actions qui en découlent pour les parties, préciser les interlocuteurs concernés, leurs rôles et responsabilités, établir les plans de charge et de ressources prévisionnelles pour les parties.

Article 5 – Statut des personnels

Sauf accord particulier, les personnels de l'entreprise et de l'Université Lille 1 œuvrant dans le cadre de la présente convention seront toujours salariés de leur propre employeur et leur protection sociale assurée selon les règles habituelles à chacun.

Pendant toute la durée de la convention ou de ses avenants, les intéressés seront soumis aux règlements intérieurs des établissements qui les accueillent.

Article 6 – Durée

La présente convention est conclue pour une durée de 3 (trois) ans à compter de la date de sa signature par les deux parties.

Elle est renouvelable par tacite reconduction.

Cette convention peut être dénoncée à tout moment par l'une ou l'autre des parties par lettre recommandée avec accusé de réception sous réserve de respecter un préavis de 3 mois. La rupture de cette convention ne suspend pas l'exécution des projets en cours ni les obligations respectives des parties eu égard à ces opérations en cours.

Article 7 - Communication

Les parties se concerteront pour la promotion et la communication de ce partenariat et des actions qui en découlent.

Les logos et sigles devront respecter les chartes graphiques de chacune des parties. Leur utilisation doit être conforme aux règles d'éthique en usage.

Les documents et supports comportant les logos, sigles et mentions relatives au partenariat devront être communiqués préalablement à leur diffusion à chacun des partenaires pour information et aval le cas échéant (respect du droit des marques et de la propriété intellectuelle).

Article 8 - Confidentialité

Toutes les personnes participant aux activités entrant dans le cadre de cette convention s'obligent à la plus stricte confidentialité.

La diffusion d'informations dans le cadre de publications particulières (résultats d'enquêtes, savoir-faire, résultats et tous documents confidentiels relatifs aux actions engagées) nécessite l'accord préalable et écrit de l'autre partie.

Article 9 - Litiges et attribution de juridiction

En cas de litige, les partenaires s'engagent à régler à l'amiable les différends qui pourraient survenir à l'occasion de la mise en œuvre de la présente convention ou de ses avenants.

A défaut, toutes contestations pouvant naître relativement à l'exécution de la présente convention seront portées devant les tribunaux compétents.

Article 10 - Election de domicile

Pour l'exécution des présentes et de leurs suites, les parties élisent domicile en leur siège respectif.

Fait à Lille, le « date »

Philippe Hourdain,
Président de la CCI Grand Lille

Philippe Rollet,
Président Université Lille 1

ANNEXE 1- PRESENTATION DES PARTENAIRES

UNIVERSITE DE LILLE 1

Chiffres clés

- 19 604 étudiants dont 21 % d'étudiants internationaux
- 12 000 auditeurs en formation continue
- 2844 personnels dont 1568 enseignants-chercheurs et 1276 personnels BIATSS
- 39 équipes de recherche labellisées
- 1000 doctorants dont 30% de doctorants internationaux
- 220 thèses soutenues par an
- 80% des chercheurs et enseignants-chercheurs affectés à des laboratoires notés A et A+ par les organismes nationaux d'évaluation

Une université pluridisciplinaire

- 8 UFR (unités de formation et de recherche)
- 2 écoles d'ingénieurs : Polytech Lille et Télécom Lille 1
- 3 instituts : IAE - IUT - CUEEP
- Station marine de Wimereux

Un pôle scientifique de visibilité internationale

L'Université Lille 1 constitue un pôle scientifique et technologique de tout premier plan. Impliqués dans les enjeux du futur, les laboratoires de renommée internationale sont dotés d'équipements scientifiques et de plateformes technologiques de très haut niveau. Les chercheurs sont fortement impliqués dans les pôles de compétitivité et d'excellence et ils s'intègrent dans la dynamique des parcs scientifiques européens de la Métropole lilloise.

Une recherche engagée dans les enjeux du futur autour de 8 domaines scientifiques

- Sciences et Technologies de l'Information et de la Communication
- Biologie et Biotechnologies

- Chimie et Matériaux
- Environnement
- Sciences Humaines et Sociales
- Mécanique
- Physique
- Mathématiques

Une offre de formation au plus haut niveau d'excellence

Lille 1 propose plus de 200 diplômes en sciences et technologies - économie, gestion, management - sciences humaines et sociales. Son objectif est de former ses étudiants de la licence au doctorat, en favorisant l'accès à la formation tout au long de la vie. Son offre de formation a été évaluée par l'AERES au plus haut niveau d'excellence : 70% des spécialités de master ont obtenu la note A+ ou A. Lille 1 est une des rares universités à obtenir cette reconnaissance par l'AERES (Agence d'Evaluation de la Recherche et de l'Enseignement Supérieur) qui met en avant, parmi les points forts de l'Université, le suivi de l'étudiant et les dispositifs d'accompagnement. La formation tout au long de la vie est un enjeu capital et Lille 1 est engagée, depuis plus de 20 ans, dans une stratégie d'accompagnement des demandeurs d'emploi, des salariés et des entreprises face aux mutations économiques. Avec un chiffre d'affaires de 10 millions d'euros, elle réalise aujourd'hui 5% de l'activité formation continue de l'ensemble des universités françaises.

1^{ère} université scientifique pour la mobilité internationale

Lille 1 a remporté en 2007 le label européen de qualité pour ses procédures de gestion des mobilités et elle n'a cessé de confirmer sa position de leader en matière de mobilité internationale. Avec Erasmus Monde ou Erasmus Mundus hors Europe, Lille 1 fait office de leader national avec 11 programmes labellisés par la Commission Européenne.

CCI GRAND LILLE

Chiffres clefs

- **52 200** établissements au RCS
- **485 000** emplois privés
- **13 200** entreprises créées en 2010
- **1 730 000** habitants
- **447** communes
- **31** EPCI dont **1** communauté urbaine et **3** communautés d'agglomération
- **3 540 km²** (Métropole lilloise, Flandre intérieure, Douaisis, Audomarois, Ternois)

Gouvernance

L'assemblée générale est l'instance délibérante de la CCI Grand Lille. Elle est composée de :

- 60 membres élus
- 30 membres associés
- 30 conseillers techniques

4 grandes missions :

- représenter les intérêts des entreprises auprès des pouvoirs publics
- former les hommes, mission qui s'exerce grâce aux écoles de la CCI et aux partenariats avec l'enseignement supérieur
- aménager le territoire notamment au travers des équipements gérés
- apporter des services et des conseils aux entreprises et participer au développement économique du territoire

La CCI a précisé son ambition pour la mandature 2010-2015 dans son projet stratégique « Grand Lille, Métropole marchande »

La CCI Grand Lille, c'est aussi :

